



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 30 mars, à 17 h 05, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale et greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, et la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, sont également présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance a lieu à huit clos.

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 05. M. Denis Charette, maire, constate la régularité de la séance étant donné que tous les membres du conseil y participent et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

119/30-03-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière par intérim, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Aucun
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Entente concernant la subvention à la Ville de Rivière-Rouge pour le financement du projet d'habitation Arc-en-Toit
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Aucun



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

120/30-03-2021

ENTENTE CONCERNANT LA SUBVENTION À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'HABITATION ARC-EN-TOIT

CONSIDÉRANT que le projet d'habitation Arc-en-Toit (ci-après « Projet »), situé dans la Ville de Rivière-Rouge, a été déposé à la Société dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (ci-après : « ACL »);

CONSIDÉRANT que ce Projet de 28 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction élevés;

CONSIDÉRANT que ce Projet requiert un soutien financier;

CONSIDÉRANT que la Ministre a été autorisée à octroyer une subvention à la Ville afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale et greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la Ville s'engage à utiliser le montant de la subvention mise à sa disposition par la Ministre, ainsi que les intérêts qu'elle génère, aux seules fins et tel que stipulé à l'article 4 de ladite entente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la directrice générale et greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, n'a reçu aucune question concernant la présente séance.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 20.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Directrice générale et greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire